

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023 A 20H30
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à 20h30, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le huit novembre, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaients présents :

Gérard BRAUD, Frédéric CHAUVEL, Christelle DANIELOU-GOURLAOUEN, Pascal DOURLLEN, Jean-Claude DUPRE, Marie-Rose DUVAL, Jean-Michel GAUTIER, André HAMON, Yannick JENOUVRIER, Marie Christine KERVEILLANT, Michèle LE GALL, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Christian LOUSSOUARN, Catherine MONTREUIL, Pierre NELIAS, , Maryannick PICARD, Thierry TOULEMONT, Gérard YVE

Absents ayant donné procuration :

Adélaïde AMELOT à Maryannick PICARD
Sophie LE CERF à Pascal DOURLLEN
Hervé LE TROADEC à Brigitte LE GALL-LE BERRE
Valérie PARMENTIER à Gérard YVE

Nbre de conseillers en exercice : 27
Quorum : 14
Nbre de présents : 19
Nbre de procurations : 4
Nbre de votants : 23
Nbre d'absents : 8

Absents :

Christine BENABDELMALEK
Monique IN
Anne Marie L'HELGOUARC'H
Gwenaël PENNARUN

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2023 est adopté à la majorité avec 2 voix contre : Mesdames DANIELOU-GOURLAOUEN et MONTREUIL (opposition « Agissons pour Combrit-Sainte Marine »).

Pour des raisons de conformité, Mesdames MONTREUIL et DANIELOU GOURLAOUEN (opposition « Agissons pour Combrit-Sainte Marine ») s'abstiennent. En effet le procès-verbal n'est pas factuel, le secrétaire de cette séance, Monsieur TOULEMONT (majorité) indique avoir sollicité les notes de Monsieur YVE (opposition « Ensemble »). Cette façon de procéder ne semble pas normale. Monsieur LOUSSOUARN (Maire) propose à l'avenir d'enregistrer les débats. La directrice générale des services précise que ce dispositif doit apparaître dans le règlement du conseil municipal. Cela ne semble pas être le cas.

Le Conseil Municipal a désigné Madame Catherine MONTREUIL comme secrétaire de séance.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS
(Conseil Municipal du 5 juillet 2020 – délibération n°2020-48)**

- Budget commune, virement de crédits :

Chapitre	Article	Opération	Compte	Montant
20	2031	72	Frais d'études	+ 30 000,00 €
23	2313	OPNI	Autres bâtiments publics	- 30 000,00 €

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la création d'un hameau léger
Mission attribuée à l'association « HAMEAUX LEGERS » pour un montant HT de 8 250€

CCPBS

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR L'EAU

Monsieur le Maire présente le dossier.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau, pour l'année 2022, a été présenté au Conseil de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud le 28 septembre 2023, et est consultable en mairie.

Vu l'article L.2224-5 du CGCT ;

Vu le Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2023 ;

Vu la présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau ;

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Monsieur LOUSSOUARN indique qu'au niveau du rendement, la qualité a baissé. Les prix restent stables, 75% d'eau est exporté vers le pays Fouesnantais.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le dossier.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, pour l'année 2022, a été présenté au Conseil de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud le 28 septembre 2023, et est consultable en mairie.

Vu l'article L.2224-5 du CGCT ;

Vu le Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2023 ;

Vu la présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement ;

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Madame DANIELOU-GOURLAOUEN (opposition « Agissons pour Combrit Sainte Marine ») demande si Madame LE GALL-LE BERRE, vice-présidente du Sivalodet peut nous faire un rapide compte rendu sur le fonctionnement de ce dernier. Monsieur LOUSSOUARN indique qu'il est également vice-président et Madame LE GALL-LE BERRE (majorité) acte une restitution des activités en début d'année à venir, un travail est en cours !

FINANCES

COMMUNE, DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur Frédéric CHAUVEL, adjoint aux finances, présente le dossier.

Vu la commission finances en date du 6 novembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les crédits suivants :

Décision modificative n°2

Crédits supplémentaires

EN DEPENSES			
Chapitre 041	Compte 21312	Bâtiments scolaires	6 000,00 €
EN RECETTES			
Chapitre 041	Compte 238	Avances versées sur des d'immobilisations	6 000,00 €

Décision modificative n°3

Crédits supplémentaires

EN DEPENSES			
Chapitre 012	Compte 64131	Rémunérations	50 000,00 €
EN RECETTES			
Chapitre 73	Compte 73223	Taxe additionnelle aux droits d'enregistrements	42 000,00 €
Chapitre 70	Compte 7067	Redevances et droits périscolaires garderie	8 000,00 €

Décision modificative n°4

Virement de crédits

EN DEPENSES			
Chapitre 012	Compte 64131	Rémunérations	+10 000,00 €
Chapitre 011	Compte 60612	Electricité	-10 000,00 €

FRAIS DE REPARTITION POUR L'HEBERGEMENT DES RENFORTS SAISONNIERS DE GENDARMERIE

Monsieur Frédéric CHAUVEL, adjoint aux finances, informe qu'une convention tripartite entre la Région de gendarmerie de Bretagne, l'association Klaxon Rouge et la mairie de Loctudy est établie depuis quelques années pour l'accueil des renforts de la gendarmerie pendant la saison estivale. Celle-ci a été établie du 1^{er} juillet au 31 août 2023.

Le loyer des 5 pavillons mis à disposition et situés au Dourdy s'élève à 3000 € TTC pour les mois de juillet et août 2023.

Une prise en charge collective du coût de l'hébergement des renforts de gendarmerie (loyer + les dépenses de fonctionnement afférentes) par les 12 communes membres de la communauté des communes du Pays Bigouden Sud est prévue à l'identique de l'année précédente.

La répartition de ces dépenses sera calculée sur le critère de la population DGF selon le tableau prévisionnel présenté ci-après.

Commune	Population DGF 2022	Montant Prévisionnel
COMBRIT	5 413	334.60 €
GUILVINEC	3 839	237.30 €
ILE TUDY	1 757	108.61 €
LOCTUDY	6 106	377.43 €
PENMARC'H - ST GUENOLE	7 207	445.49 €
PLOBANNALEC LESCONIL	4 573	282.67 €
PLOMEUR	4 212	260.36 €
PONT-L'ABBE	9 274	573.26 €
ST JEAN TROLIMON	1 077	66.57 €
TREFFIAGAT	3 170	195.95 €
TREGUENNEC	431	26.64 €
TREMEOC	1 474	91.11 €
TOTAL	48 533	3 000.00 €

Vu la délibération du Conseil Municipal de Loctudy en date du 23 juin 2023 ;
Vu la commission finances en date du 6 novembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation aux frais d'hébergement des personnels de la gendarmerie en renfort saisonnier ci-dessus.

RGPD - PRESTATION MUTUALISEE AUPRES DU CDG 29 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION ET REVISION DE LA CLE DE REFACTURATION AUX COMMUNES MEMBRES

Monsieur le Maire présente le dossier.

Depuis mai 2018, de nouvelles obligations sont applicables suite à l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD).

La principale contrainte que rencontraient les communes et la communauté de communes concernait le manque de compétences (juriste de préférence) et/ou du personnel disposant du temps nécessaire pour répondre au Règlement.

En Bureaux communautaires des 31 mai et 11 juin 2018, les élus avaient fait le choix de retenir l'offre du CDG 29 qui mutualisait la prestation avec onze des communes et le syndicat intercommunautaire ouest Cornouaille (Sioca) ; Pont-l'Abbé étant dotée d'une juriste avec des compétences en la matière.

Au vu de la convention de prestations « missions optionnelles » signée entre le Centre de gestion du Finistère et la CCPBS et considérant la nécessité de poursuivre la mise en conformité avec le RGPD, un second avenant à la convention a été signé par le Président de la CCPBS pour prolonger sa durée jusqu'au terme du mandat électif. Le Sioca n'adhère plus à la convention mutualisée mais utilise ses propres moyens.

Le montant annuel actualisé transmis par le CDG 29 est de 20 550 euros soit 300 euros de moins par an.

La nouvelle clé de répartition actualisée proposée est la suivante :

COMMUNES	Population municipale	Forfait CDG29	Proportion	Contribution refacturée/An	finale	Gain
Combrit	4236	2 150	0,08	1644		506
Penmarc'h	5139	3 025	0,11	2260,5		764,5
Ile Tudy	737	1 100	0,04	822		278
Plomeur	3855	2 150	0,08	1644		506
Le Guilvinec	2693	2 150	0,08	1644		506
Tréméoc	1400	1 550	0,05	1027,5		522,5
St Jean Trolimon	923	1 550	0,05	1027,5		522,5
Loctudy	3980	2 150	0,08	1644		506
Plobannalec Lesconil	3615	2 150	0,08	1644		506
Tréffiagat Léchiagat	2410	2 150	0,08	1644		506
Tréguennec	314	750	0,02	411		339
Pont l'abbé	8392	3025	0,11	2260,5		764,5
Total	37 347	23 900				

CCPBS	39006	3 500	0,14	2877		623
-------	-------	-------	------	-------------	--	-----

Total	27 400
--------------	---------------

20 550

Vu la commission finances du 6 novembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la nouvelle clé de répartition et de refacturation comme proposée ci-dessus et notamment la contribution financière de Combrit évaluée à 1 644 €.

CONGRES DES MAIRES 2023

Monsieur Frédéric CHAUVEL, adjoint aux finances, présente le dossier.

Le Congrès des Maires a lieu cette année du 20 au 23 novembre 2023.

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet l'indemnisation des frais de mission des élus à l'occasion d'un mandat spécial, à l'exclusion des missions qui leur incombent en vertu d'une obligation expresse.

Le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un ou plusieurs membres du Conseil Municipal et avec l'autorisation de celui-ci.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

Le mandat spécial doit par conséquent entraîner des déplacements inhabituels.

Une délégation de 4 élus se rend à Paris pour participer au 105e congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France.

Vu le CGCT ;

Vu la commission finances du 6 novembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité avec 4 abstentions de :

- conférer le caractère de mandat spécial au déplacement au 105^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France, à PARIS, du 20 au 23 novembre 2023, de M. Christian LOUSSOUARN, Maire, Mme. Brigitte LE GALL LE BERRE, 1^{er} adjoint, Mme. Maryannick PICARD, 5^{ème} adjoint, Mme Michèle LE GALL, conseillère municipale déléguée
- préciser que les dépenses concernent les frais d'hébergement et de transport
- procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial pour paiement direct auprès des fournisseurs et par remboursement au coût réel des frais avancés sur présentation d'un état de frais

Madame DANIELOU-GOURLAOUEN (opposition « Agissons pour Combrit Sainte Marine ») demande ce qui justifie ce déplacement à 4 élus, et le coût pour la commune. La future structure pour les jeunes fera l'objet de recherches lors de ce congrès indique Monsieur le Maire. En l'absence du Maire et de la première adjointe c'est le second adjoint qui aura la responsabilité des affaires courantes de la mairie, précise Madame LE GALL-LE BERRE (majorité).

MARCHES PUBLICS/TRAVAUX

CONSTRUCTION DE L'ESPACE JEUNES – AVENANTS

Monsieur André HAMON, adjoint aux travaux, présente le dossier.

Dans le cadre de la construction de l'espace jeunes, des avenants sont nécessaires pour les lots 1, 2, 3 et 8.

Objet de l'avenant Lot 1 : Suppression de la terrasse

Lot	ENTREPRISE	MONTANT HT INITIAL	MONTANT DE L'AVENANT NEGATIF N°1 HT	NOUVEAU MONTANT HT	% Par rapport au marché
1	SEBACO	119 194.23 €	- 2 018.26 €	117 175.97 €	-1.69 %

Objet de l'avenant lot 2 : Poutre support de cloison mobile

Lot	ENTREPRISE	MONTANT HT INITIAL	MONTANT DE L'AVENANT N°1 HT	NOUVEAU MONTANT HT	% Par rapport au marché
2	SEBACO	42 000.00 €	2 551.06 €	44 551.06 €	6.07 %

Objet de l'avenant lot 3 : sorties non réalisées, toiture étanchéité bac acier (avenant N°1)

Moins-value sur fourniture et pose bac plein Sopralteo (avenant n°2)

Moins-value sur fourniture et membrane PVC dans le chéneau (avenant N°3)

Lot	ENTREPRISE	MONTANT HT INITIAL	MONTANT DES AVENANTS			NOUVEAU MONTANT HT	% Par rapport au marché
			N°1 négatif	N°2 négatif	N°3 négatif		
3	CEL'T ETANCHE	33 658.30 €	- 400.00 €	-219.31€	-328.86 €	32 710.13 €	-2.82 %

Objet de l'avenant lot 8 : Moins-value sur sorties de toiture CTA double flux

Plus-value fourniture et pose de grilles extérieures en façade du bâtiment

Lot	ENTREPRISE	MONTANT HT INITIAL	MONTANT DE L'AVENANT N°1 HT	NOUVEAU MONTANT HT	% Par rapport au marché
8	SANITHERM	27 504.30 €	524.76 €	28 029.06 €	1.91 %

Montant total du marché initial HT : 310 314.32€ HT

Montant des avenants HT : 109.39€ HT (soit 0.04% d'augmentation)

Montant total du marché HT après avenants : 310 423.71€ HT

Vu la délibération n° 2022-104 du 13 décembre 2022 approuvant le projet de l'espace jeunes ;

Vu la délibération n°2023-02 du 21 février 2023 et la délibération n° 2023-28 du 4 avril 2023 approuvant le choix des entreprises ;

Vu la commission MAPA en date du 24 octobre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver les avenants portés sur les tableaux ci-dessus pour les lots 1, 2, 3 et 8
- autoriser le Maire à les signer

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'ANCIEN BATIMENT DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH, EN VUE DE LA CREATION D'UNE MEDIATHEQUE ET D'UNE SALLE CITOYENNE : DESIGNATION DES TROIS CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Monsieur le Maire présente le dossier.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage, EMBASE, a aidé la collectivité à définir une fonction détaillée des différents espaces de cet ancien bâtiment.

L'objectif du projet est donc d'y implanter la nouvelle médiathèque de proximité de Combrit, ainsi que la salle citoyenne, afin de les ancrer au plus près du centre bourg.

Il s'agit de réinvestir une parcelle inoccupée située en plein centre-ville et de réhabiliter un patrimoine architectural désaffecté.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage a estimé le coût des travaux à 1 370 000 € HT soit 1 644 000 € TTC.

Le projet global, totalisant l'assistance à maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, le concours des architectes, les autres intervenants techniques, les frais divers et les révisions, est estimé par l'AMO à 1 900 000 € HT.

Le Conseil Municipal du 29 août dernier a autorisé le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

La commune a lancé une procédure adaptée restreinte avec négociation afin de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Un avis de consultation des entreprises a été publié dans les journaux d'annonces légales et sur le profil acheteur de la commune avec une remise des dossiers fixée au 5 octobre 2023 à 12h00. Vingt plis ont été reçus dont trois candidatures en doublon.

Sur la base des critères définis dans le règlement de consultation, la commission MAPA qui s'est réunie le 24 octobre a retenu les candidats suivants :

- ATELIER L2 / SOBRETEC / ALHYANGE ACOUSTIQUE
- PARAGES / YLEXE ARCHITECTURE / HORIZONS TRANSITIONS / SARL ARMOR INGENIERIE
- BRA / SOBRETEC / ALICE LELOUP PAYSAGISTE CONCEPTRICE

Comme prévu dans le règlement de consultation, en récompense du travail fourni, les deux candidats admis à proposer une offre mais non retenus pour l'attribution du marché final, se verront remettre une indemnité de 3 000 euros HT.

Vu les articles L 2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique (CCP) ;
Vu la commission MAPA en date du 24 octobre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- désigner les trois candidats admis à soumissionner dans le cadre de la seconde phase dite d'« offre » qui sont les suivants :
 - ATELIER L2 / SOBRETEC / ALHYANGE ACOUSTIQUE
 - PARAGES / YLEXE ARCHITECTURE / HORIZONS TRANSITIONS / SARL ARMOR INGENIERIE
 - BRA / SOBRETEC / ALICE LELOUP PAYSAGISTE CONCEPTRICE
- procéder à la notification du rejet aux candidats non retenus
- engager la seconde phase du concours avec les trois candidats admis à soumissionner en vue de retenir le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre
- approuver une indemnisation de 3 000 € HT pour les deux candidats admis à proposer une offre mais non retenus pour l'attribution du marché final en récompense du travail fourni

ENFANCE

RENOUVELLEMENT DU PEDT 2023-2026

Madame Maryannick PICARD, adjointe à l'enfance, rappelle que la Commune doit se doter d'un Projet Educatif Territorial.

Le Projet Educatif Territorial (PEDT), mentionné à l'article L 551-1 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Son objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative du jeune et de l'enfant de 0 à 17 ans.

Il vise à élaborer une offre d'activités périscolaires et extrascolaires permettant une meilleure mise en cohérence de l'offre existante dans l'intérêt de l'enfant.

La commune de Combrit a décidé de réaliser (délibération n°2014-72) puis de poursuivre un projet éducatif municipal pour encadrer et structurer les diverses activités municipales d'accueil des enfants et de la jeunesse.

Le Projet Educatif Territorial a pour objectif d'articuler tous les temps de l'enfant, quel que soit son âge, en tenant compte des ressources locales, complétées éventuellement d'apports extérieurs.

Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et péri-éducatives.

D'une durée de trois ans, il convient de remettre à jour ce PEDT pour 2023-2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver la mise à jour de ce PEDT et ainsi le renouveler pour une durée de 3 ans, soit de 2023 à 2026
- autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

Monsieur DUPRE (majorité) demande ce qu'il y a de nouveau dans cet outil. Madame PICARD (majorité) explique qu'il est nouveau car on le renouvelle. Monsieur DUPRE demande quand en aurons-nous connaissance et quand passera-t-il en conseil. Monsieur YVE (opposition "Ensemble") ne comprend pas la finalité de ce document. Madame MONTREUIL ("Agissons pour Combrit Sainte Marine") s'interroge également sur les éléments nouveaux qui n'apparaissent pas. Madame DANIELOU-GOURLAOUEN (« Agissons pour Combrit Sainte Marine ») rappelle qu'il n'y a pas obligation pour mettre en place un PEDT. Madame PICARD (majorité) explique qu'il servira au fonctionnement du futur Espace jeunes.

MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE PECHE ET PRODUITS DE LA MER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la motion suivante :

Un soutien sans faille à la filière pêche et produits de la mer, moteur historique de l'économie en Pays bigouden sud

Les 7 ports de pêche de Cornouaille représentent la 1^{re} place de pêche fraîche française, et pèsent près de la moitié de la pêche bretonne.

Au sein de la Cornouaille, les 4 ports du Pays bigouden sud représentent un poids considérable avec plus de 50% du tonnage et près de 60% de la valeur des ventes sous criées (données 2022). La flotte hauturière, la plus dépendante au gasoil, pèse à elle seule plus de 60% des apports.

Sur le Pays bigouden sud, on estime que près de 2 000 emplois sont liés directement à la filière pêche et produits de la mer, soit près de 20% de l'emploi total de notre territoire.

➤ Le Pays bigouden sud touché de plein fouet par le Plan d'accompagnement individuel (PAI) :

Dans le cadre du PAI proposé à la suite du Brexit, 28 navires, éligibles en sortie de flotte, ont été inscrits en Finistère dont 22 hauturiers bigoudens. Cela représente une baisse significative des apports sous nos criées (estimées à -30 % en tonnage et -25 % en valeur).

Les impacts socio-économiques du PAI, s'ils sont difficiles à mesurer aujourd'hui, commencent déjà à produire leurs effets à la fois :

- Sur les filières maritimes et les emplois induits (pêche/mareyage/construction et réparation navale/ services et autres industries comme les filets, l'avitaillement, etc.) ;
- Sur la compétitivité du système portuaire, qui se trouve fragilisée ;
- Sur le territoire au sens large : la filière pêche et produits de la mer irrigue l'ensemble du territoire, alimente les commerces et le tissu économique local, est une force d'attractivité majeure pour le secteur touristique... les impacts socio-économiques seront désastreux.

➤ Aujourd'hui, tous les voyants sont au rouge : rebondir ? oui, mais il faut déjà survivre
Alors que les aides d'État au gasoil arrivent à terme, la filière fait face à une crise multifactorielle inédite :

- Un contexte macro - économique inflationniste (+ 30%) : charges, services, matériel, etc. (dont les surcoûts induits ne peuvent être répercutés par les pêcheurs sur le prix de vente des produits) ;
- Une augmentation structurelle du prix du gasoil ;
- Une baisse du pouvoir d'achat des ménages entraînant une chute de la consommation des produits de la mer au niveau national ;
- Un prix de vente moyen du poisson sous criée en retrait (- 5%).

En parallèle, les contraintes et réglementations imposées à la filière (environnement, ressources, sécurité, sélectivité des engins, etc.) s'accumulent et se durcissent : la pêche est, avec l'agriculture, les deux secteurs productifs les plus intégrés à l'échelle de l'Union européenne. Ces secteurs ne sont pas soumis aux règles classiques de la concurrence, et nécessitent des soutiens publics pour survivre et nourrir les populations.

Dans ce contexte, les entreprises aujourd'hui ne sont plus rentables. Les trésoreries sont dans le rouge, les entreprises n'ont pas de visibilité, pas de garanties, pas de perspectives.

Alors que des efforts considérables sont réalisés depuis des années par les entreprises, il leur est impossible de se projeter aujourd'hui dans une trajectoire de décarbonation, pourtant essentielle pour la pérennité et la compétitivité des filières.

À très court terme, si rien n'est fait d'ici la fin d'année pour donner une bouffée d'oxygène aux entreprises, la filière va s'asphyxier. Et ce, de manière irrémédiable.

Si la filière pêche et produits de la mer bigoudène tousse, c'est l'ensemble de la filière bretonne qui sera malade.

- Convaincus que cette filière est porteuse d'avenir, nous restons plus que jamais mobilisés et nous associons pleinement à la mobilisation inédite des élus des territoires littoraux bretons et des professionnels de la filière pêche.

Seuls des leviers politiques peuvent répondre à l'état d'urgence de la filière : c'est la raison pour laquelle nous en appelons directement au président de la République à la fois en raison de l'enjeu pour le territoire, mais aussi parce que seule une intervention au plus haut niveau de l'Etat pourra engager la dynamique nécessaire.

À l'heure où l'on parle de réindustrialiser le pays, de restaurer notre souveraineté alimentaire, de préserver notre environnement, il est urgent et impératif de préserver la filière et de lui donner les moyens d'engager une refonte durable de son modèle économique.

Il s'agit notamment :

- À court terme : de consolider les trésoreries pour garder les navires en mer et passer l'année 2024 ;
Pistes : rétablissement et évolution du mode de calcul des aides au carburant, moratoire sur le remboursement des prêts bancaires pesant sur les navires, l'application « bouclier tarifaire électricité » aux mareyeurs et aux criées, mise en place d'un PAI mareyage, etc.
- À moyen terme : d'accompagner la restructuration du modèle économique pour redonner une compétitivité structurelle aux navires ;
Pistes : affectation des taxes sur les éoliennes en mer, la réorientation des crédits du FEAMPA, etc.
- À plus long terme : de décarboner la filière en remotorisant les navires, en encourageant l'innovation dans les moteurs électriques ou à hydrogène, en modernisant et en renouvelant la flotte, permettre ainsi à la filière de redevenir rémunératrice et attractive.

PENSONS À DEMAIN, SOUTENONS NOS MARINS !

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à la majorité avec 2 abstentions (Messieurs GAUTIER et DOURLIN « majorité ») cette motion de soutien à la filière pêche et produits de la mer. Madame DANIELOU-GOURLAOUEN (« Agissons pour Combrit Sainte Marine ») demande qui a rédigé ce texte. Monsieur LOUSSOUARN répond qu'il a été rédigé par les Maires, Monsieur YVE regrette qu'il n'émane pas du syndicat régional, c'est pour lui une erreur.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023 (Résultat des votes)		
N°	Objet de la délibération	Votes
2023-70	PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR L'EAU	Prend acte
2023-71	PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR L'ASSAINISSEMENT	Prend acte
2023-72	COMMUNE, DECISIONS MODIFICATIVES	Unanimité
2023-73	FRAIS DE REPARTITION POUR L'HEBERGEMENT DES RENFORTS SAISONNIERS DE GENDARMERIE	Unanimité
2023-74	RGPD - PRESTATION MUTUALISEE AUPRES DU CDG 29 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION ET REVISION DE LA CLE DE REFACTURATION AUX COMMUNES MEMBRES	Unanimité
2023-75	CONGRES DES MAIRES 2023	Majorité avec 4 abstentions
2023-76	CONSTRUCTION DE L'ESPACE JEUNES – AVENANTS	Unanimité
2023-77	MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'ANCIEN BATIMENT DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH, EN VUE DE LA CREATION D'UNE MEDIATHEQUE ET D'UNE SALLE CITOYENNE : DESIGNATION DES TROIS CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR	Unanimité
2023-78	RENOUVELLEMENT DU PEDT 2023-2026	Unanimité
2023-79	MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE PECHE ET PRODUITS DE LA MER	Majorité avec 2 abstentions

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023 (Membres présents)	
BRAUD	Gérard
CHAUVEL	Frédéric
DANIELOU-GOURLAOUEN	Christelle
DOURLEN (Procuration de Sophie Le Cerf)	Pascal
DUPRE	Jean-Claude
DUVAL	Marie-Rose
GAUTIER	Jean-Michel
HAMON	André
JENOUVRIER	Yannick
KERVEILLANT	Marie-Christine
LE GALL	Michèle
LE GALL - LE BERRE (Procuration d'Hervé Le Troadec)	Brigitte
LE GOFF	Aurélie
LOUSSOUARN	Christian
MONTREUIL	Catherine
NELIAS	Pierre
PICARD (Procuration d'Adélaïde Amelot)	Maryannick
TOULEMONT	Thierry
YVE (Procuration de Valérie Parmentier)	Gérard

Fin de la séance à 21H50.

Le Secrétaire de séance,
Catherine MONTREUIL

Le Maire,
Christian LOUSSOUARN